

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2025

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -
(N° 439)

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC70

présenté par
Mme Thevenot

à l'amendement n° AC|54 de Mme Delpech

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.